

-----  
**MAIRIE DE TREMBLECOURT**

# Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 Août 2014

---

Le vingt-neuf août deux mille quatorze, le Conseil Municipal de Tremblecourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, dans la salle communale, sous la présidence du Maire, Madame Marie-Jeanne CHRETIEN

**Etaient présents** : M Alain CHRETIEN, Mme Béatrice CHRETIEN, M Bernard CHRETIEN, Mme Marie-Jeanne CHRETIEN, Mme Danièle JANNEL, M Etienne JEMPF, M Jérôme MICHEL, Mme Danielle NOEL, M Frédéric PATARD, M Frédéric WATY.

**Etait excusé** : M Francis COLIN (pouvoir à Danièle JANNEL)

Mme Béatrice CHRETIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

*Le compte-rendu du précédent conseil (7 juillet 2014) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.*

## *1/ Accessibilité des bâtiments communaux*

Le 11 Août les conseillers ont assisté à une réunion d'information sur les obligations des communes en matière d'accessibilité. Le maire résume :

- la loi sur l'égalité des chances impose que tous les ERP (Etablissements Recevant du Public) soient accessibles à tous avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015. « Tous » signifie y compris toutes les personnes ayant des difficultés à se déplacer.
- Chaque commune aurait du depuis décembre 2009 établir un PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics). Très peu de petites communes l'ont fait.
- Un rapport sur l'accessibilité de 2014 constate que pour la majorité des ERP l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ne pourra être respectée. Les propriétaires et exploitants d'ERP qui ne seront pas en conformité à cette date devront établir un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui précisera les conditions et délais de réalisation des équipements prévus.

Une ordonnance ministérielle doit apporter des précisions dans les mois à venir.

## *2/) (Délibération 35/14) Révision des charges des appartements communaux*

En vue de la fusion CCH /CCT au 1<sup>er</sup> janvier 2014, il avait été prévu que la CCT facturerait les ordures ménagères et la redevance assainissement aux propriétaires et non aux locataires dès 2014. En décembre 2013, une délibération a été prise pour passer les charges des appartements communaux de

100 € à 150 € (acompte mensuel). Les locataires ont reçu une facture de la CCT pour les ordures ménagères 2014.

Le conseil municipal décide pour les deux appartements et à compter du 01/09/2014, que les charges locatives se rapportent :

- à l'entretien des parties communes,
  - à la révision annuelle obligatoire de la chaudière,
  - à la consommation de gaz pour le chauffage des appartements,
- et fixe le montant de l'acompte de mensualisation à 100 euros par mois

Une régularisation de charges sera établie :

- en septembre 2014,
- au cours du premier trimestre de chaque année suivant les dépenses.

### *3/ (Délibération 36/14) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service d'eau potable*

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

### *4/ (Délibération 37/14) Changement de statut CCT*

Compte-tenu de la reprise de la gestion du CMA de Manonville par le SIVU la clé des champs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la compétence petite enfance, telle que rédigé dans les statuts est caduque de fait.

Compte-tenu par ailleurs de la mise en place d'un fonds de solidarité petite-enfance et enfance,

Vu la délibération adoptée par la CCT le 25 juin 2014 modifiant les statuts de la communauté de communes, il convient de se prononcer sur les modifications statutaires proposées,

le Conseil Municipal approuve la rédaction des nouveaux statuts et les modifications proposées, dont les principaux changements sont les suivants :

- *Petite-Enfance et Enfance* : Création, abondement et gestion d'un fonds de solidarité intercommunal dès 2014, dédié aux actions financés par les communes membres en faveur de la petite enfance et de l'enfance (tranche d'âge 0-11 ans). Le fonds sera attribué sur la base d'un montant par habitant et sur justificatif des dépenses réalisées.
- *Déneigement des voies communales* : cette compétence a été restituée aux communes au moment de la fusion avec calcul d'attribution de compensation.

### *5/ Organisation de la cérémonie du 11 novembre*

La cérémonie du 11 novembre pour les huit communes du Syndicat Intercommunal Scolaire (Avrainville, Domevre en Haye, Jaillon, Manonville, Minorville, Avrainville, Domevre en Haye, Jaillon, Noviant aux Près, Manoncourt en Woevre, Tremblecourt) aura lieu à Tremblecourt cette année.

Un vin d'honneur suivra la cérémonie.

## *6/ Equipes de travail*

Bois : Alain Chrétien, Jérôme Michel, Etienne Jempf, Bernard Chrétien

(Le maire a donné délégation pour assurer la gestion des bois et forêts au premier adjoint.)

Suite à donner aux travaux de traversée du village :

Alain Chrétien, Jérôme Michel, Frédéric Waty, Marie-Jeanne Chrétien

Environnement :

Alain Chrétien, Danièle Jannel, Béatrice Chrétien, Danielle Noel, Marie-Jeanne Chrétien

Eau :

Etienne Jempf, Bernard Chrétien, Frédéric Patard, Marie-Jeanne Chrétien.

Etienne Jempf sera l'interlocuteur du Syndicat des Eaux du Trey. Il est également chargé de relever les compteurs communaux régulièrement.

## *7/ Répartition de tâches diverses*

Cloches : Bernard Chrétien est chargé de faire fonctionner l'installation.

Brioche de l'amitié : le 11 octobre – Danièle Jannel s'en occupe.

Brocante et Médiathèque : Il y aura des portes ouvertes à la médiathèque l'après-midi, Béatrice Chrétien assistera Joanna.

Mise en place d'un fichier population : Danièle Jannel travaillera avec la secrétaire de mairie sur ce sujet.

## *8/ Questions diverses*

La CCT vous propose une collecte d'encombrants destinée aux personnes âgées, à mobilité réduite ou ne disposant pas de véhicule adapté, sur rendez-vous au domicile. Appelez la CCT au 03 83 43 23 76.

La séance est levée à 22 h 30.

Le maire, Marie-Jeanne CHRETIEN